



Paris, le 8 juillet 2025
Note aux rédactions

Aires Marines Protégées annoncées par le Royaume-Uni : les pêcheurs français inquiets et insatisfaits du processus de consultation

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMM) tient à faire part de sa très vive inquiétude quant aux annonces britanniques relatives à la mise en œuvre de nouvelles Aires Marines Protégées (AMP), rendues publiques à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) en juin dernier.

Ces AMP, au nombre de 42 et représentant plus de 30 000 km² dans les eaux sous souveraineté britannique (y compris la Zone Économique Exclusive), incluraient pour 36 d'entre elles une **interdiction totale du chalutage de fond et de l'usage d'engins mobiles de fond comme les dragues**, selon les mesures proposées par le *Marine Management Organisation* (MMO). Ce type de restriction aurait des **conséquences économiques et sociales majeures** pour les flottilles françaises, dont plus d'une centaine de navires sont concernés.

Un délai de consultation précipité

Le CNPMM déplore fortement le **délaï extrêmement court** de consultation publique imposé par le gouvernement britannique, qui s'achèverait le 1^{er} septembre 2025, soit en pleine période estivale. En l'état, ce calendrier ne permet ni une analyse scientifique approfondie, ni une concertation sérieuse avec les professionnels de la pêche. Une telle démarche ne saurait être qualifiée de consultation digne de ce nom.

Dans un courrier adressé le 8 juillet 2025 au Premier ministre britannique, M. Keir Starmer, le président du CNPMM, Olivier Le Nézet, a **officiellement demandé un report de la clôture de la consultation au 1^{er} novembre 2025**, afin de garantir une réelle participation des parties prenantes concernées.

Des conséquences majeures pour les pêcheurs français

Cette initiative intervient alors que le Président de la République française effectue actuellement une **visite présidentielle de trois jours au Royaume-Uni**. Le CNPMM espère que **la question des AMP et de leurs impacts sur les relations de pêche franco-britanniques pourra être abordée dans le cadre des échanges bilatéraux**.

Les pêcheurs français **expriment une profonde inquiétude** face aux conséquences potentielles d'un report d'effort de pêche, qui pourrait affecter d'autres zones et générer des tensions dans des écosystèmes déjà fragilisés. Ils demandent à ce que les mesures environnementales

s'appuient sur **des données scientifiques solides et sur une concertation équilibrée**, respectueuse des enjeux économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux.

« Nous ne remettons pas en cause l'objectif de protection des milieux marins, mais nous refusons des décisions unilatérales, invariables, déconnectées des réalités du terrain. Ce projet d'interdiction généralisée du chalutage dans 36 zones est d'une brutalité inédite. Les pêcheurs français sont en droit d'attendre une véritable concertation, pas une consultation bâclée en plein été. Nous appelons l'Etat français à porter fermement ce sujet dans le dialogue bilatéral avec le Royaume-Uni. »

Olivier Le Nézet, Président du CNPMM.

Contacts presse

mallaurie@citizens.paris : 06 71 87 91 84

sebastien@citizens.paris : 06 74 72 58 70

A PROPOS

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de mission de service public. Nous représentons et assurons la défense des intérêts de l'ensemble des professionnels pêcheurs et aquaculteurs marins auprès des pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux. Il participe à la gestion des ressources halieutiques ainsi qu'à la définition des politiques environnementales dans le but de parvenir à une pêche durable et responsable. 12 400 pêcheurs, 6 220 navires, 60 ports de pêche, 37 halles à marée.